

TITRE D'INITIATEUR AUX ARTS DU CIRQUE

DEVENIR INITIATEUR EN ARTS DU CIRQUE – PRATIQUE AMATEUR

L'initiateur intervient dans les prémisses de l'apprentissage des arts du cirque (sensibilisation et découverte). En dehors des apprentissages techniques, éducatifs et artistiques, il a pour mission de donner goût aux arts du cirque. Il connaît et accompagne l'ensemble des disciplines (polyvalence) dans la logique d'une activité d'expression et de création.

Il traduit un projet pédagogique par des activités articulant les notions de créativité, figure, routine, expression, acquisition technique, entraînement, progression et préparation à l'action, tout en assurant la sécurité physique et affective des pratiquants. Sa démarche se nourrit de ressources artistiques et pédagogiques (théories, histoires, évolutions).

L'initiateur travaille seul ou en équipe sous la gouverne d'un directeur, d'un responsable pédagogique ou d'un coordinateur pédagogique.

OBJECTIFS DE LA CERTIFICATION

La Fédération Française des Ecoles de Cirque a créé la formation BIAC dans le but de professionnaliser les acteurs du cirque et de leur transmettre les compétences de base, nécessaires pour initier les amateurs aux arts du cirque. Pour continuer sa démarche de structuration de ces métiers et suite aux dernières réformes de la formation professionnelle, la FFEC certifie sa formation BIAC afin de la rendre éligible aux financements publics et mutualisés, donnant lieu au TIAC.

CONDITIONS D'ACCESSIBILITÉ

- ⇒ Public visé : tout public capable d'avoir les pré-requis.
- ⇒ Avoir au minimum 17 ans.
- ⇒ Avoir obtenu les pré-requis.
- ⇒ Avoir obtenu le PSC1 il y a moins de 3 ans.
- ⇒ Avoir trouvé un lieu de stage (école adhérente et agréée FFEC).
- ★ Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès des centres de formation.

TARIFS

- ⇒ Pré-requis : 50 euros, sans limite de validité.
- ⇒ TIAC : 1575 euros, financement possible par votre OPCO

DÉROULÉ DE LA FORMATION

1

Première session théorique

70h en centre de formation FFEC sur 2 semaines.

(BLOC 2)

2

Stage en entreprise

105h en école de cirque adhérente et agréée FFEC.

(BLOC 2)

3

Seconde session théorique

35h en centre de formation FFEC sur 1 semaine.

(BLOC 1, 3,4)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

ÉPREUVES	MODALITÉS	TEMPS D'ÉVALUATION	BLOC DE COMPÉTENCE
Soutenance professionnelle	Dossier professionnel	40 min	B1 - B2 - B3 - B4
Séance d'initiation aux arts du cirque	Mise en situation professionnelle	120 min	B2

L'évaluation se fait sur le site du stage, avec le tuteur et un représentant fédéral local. Le dossier est à rendre 15 jours après cette dernière session théorique. Le dossier comprend un rapport de stage.

INFORMATIONS ET CONTACTS

BALTHAZAR - CENTRE DES ARTS DU CIRQUE - MONTPELLIER

16 rue Toiras, 34000 MONTPELLIER
Mail : info@balthazar.asso.fr
Tél : 04.67.42.28.36
www.balthazar.asso.fr

CENTRE RÉGIONAL DES ARTS DU CIRQUE - LOMME

16 rue du château d'Isenghien, 59160 LOMME
Mail : accueilcrac@gmail.com
Tél : 03.20.08.26.26
www.centregionaldesartsducirque.com



**Fédération Française
des Écoles de Cirque**